

Point d'information sur le processus d'établissement d'un ordre de priorité pour les activités techniques de l'Organisation

I. Généralités

1. Le Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO (PAI) englobe plusieurs mesures relatives aux priorités et aux programmes de l'Organisation. Conformément à ces mesures, la Conférence a approuvé en 2009 une série de modifications des Textes fondamentaux ainsi qu'un nouveau Cadre stratégique 2010-19 fondé sur les résultats, le Plan à moyen terme (PMT) 2010-13 et le Programme de travail et budget (PTB) 2010-11, qui permettront de recentrer les activités de la FAO et de mieux en définir les priorités dans le cadre d'un budget intégré comprenant à la fois les contributions fixées et les contributions volontaires estimées. Aux termes des nouveaux arrangements, les Conférences régionales, les Comités techniques et le Comité du Programme communiqueront au Conseil des avis concernant les domaines prioritaires en matière d'activités techniques sur lesquels s'appuiera l'élaboration des documents relatifs au programme et au budget de l'Organisation.

2. La Conférence a insisté sur la nécessité de mieux établir les priorités et a reconnu qu'il s'agissait d'une entreprise de longue haleine. Par conséquent, le Secrétariat a préparé pour examen par la cent troisième session du Comité du Programme (avril 2010) une vue d'ensemble des efforts déjà entrepris dans ce domaine, un calendrier pour l'élaboration, l'approbation et l'ajustement du PMT et du PTB 2012-13 pendant l'exercice 2010-11, ainsi qu'une proposition de processus visant à établir des priorités dans le cadre des nouveaux arrangements (voir le document PC 103/4 à l'Annexe 4).

3. La présente note constitue un point d'information sur le processus d'établissement d'un ordre de priorités pour les activités techniques de l'Organisation dès juin 2010. Cela ne concerne pas les priorités de fond, qui sont traitées lors des réunions des organes directeurs.

II. Processus d'établissement des priorités: calendrier et principales phases

4. Le calendrier 2010-11 pour l'élaboration, l'approbation et l'ajustement du PMT et du PTB 2012-13 pour toutes les sources de fonds comporte quatre phases principales en ce qui concerne l'établissement d'un ordre de priorités (les étapes font référence au calendrier détaillé figurant à l'Annexe 4).

- a) **Avis sur les priorités soumis par les Conférences régionales (y compris les commissions techniques régionales) et les Comités techniques** au Conseil par l'intermédiaire du Comité du Programme et du Comité financier (étapes 1-10, 13, 14) de mars à octobre 2010. Il est à noter que la Conférence régionale pour le Proche-Orient et le Comité des pêches se réuniront en dehors de cette période pour l'exercice biennal 2010-11.
- b) **Orientations sur les priorités soumises par le Comité du Programme et le Comité financier** au Conseil et par le Conseil au Secrétariat (étapes 11 et 12) en octobre et novembre 2010.
- c) **Élaboration par le Secrétariat des projets de PMT et de PTB 2012-13** (étape 15) d'octobre 2010 à février 2011, en tenant compte des orientations sur les priorités soumises par le Conseil et traduites par des mesures concrètes aux niveaux national, régional et mondial.

- d) **Examen des organes directeurs et décisions relatives aux projets de PMT et de PTB 2012-13** (étapes 17-20) de mars à juin 2011.
- e) **Tous les ajustements nécessaires apportés au PTB 2012-13 en fonction des décisions de la Conférence**, préparés par le Secrétariat (étape 21) de juillet à septembre 2011, examinés par le Comité du Programme et le Comité financier, et approuvés par le Conseil (étape 22) entre octobre et novembre 2011.

III. Mesures mises en place par le Conseil

5. En examinant les recommandations du Comité du Programme (voir l'Annexe 1) en mai 2010, le Conseil a reconnu que le cycle d'établissement des priorités de 2010-11 pour l'exercice biennal 2012-13 constituerait une phase de transition. Il a accepté l'objectif consistant à mettre en place, dans ce domaine, une approche systématique et synchronisée pour l'exercice biennal suivant (voir l'Annexe 2).

6. Pour 2010-11, le Conseil a validé une série de mesures, telles que recommandées par le Comité du Programme, afin que les Conférences régionales et les Comités techniques soumettent des avis structurés sur les priorités. En conséquence, le Président indépendant du Conseil, dans le cadre de son nouveau rôle de facilitation, a pu rendre un avis aux trois premières Conférences régionales (Amérique latine et Caraïbes, Afrique, Europe) – qui se sont tenues en avril et mai 2010 – afin que celles-ci puissent faire des recommandations claires au sujet des aspects régionaux de l'action prioritaire. Le Secrétariat a élaboré une documentation d'appui sur les priorités pour les sessions de juin du Comité des produits et du Comité de l'agriculture, conformément aux orientations soumises par le Comité du Programme et le Conseil. Par ailleurs, le Président indépendant du Conseil a animé une réunion rassemblant les Présidents du Comité du Programme et des Comités techniques et visant à déterminer quelle approche devait être adoptée dans les discussions sur les priorités lors de leurs sessions de 2010.

IV. Déroulement du processus à ce jour

7. En 2010, l'ordre du jour de chaque Conférence régionale comporte un point intitulé *Exécution du PTB 2010-11 et domaines d'action prioritaire pour la région durant l'exercice à venir*. Le point de départ des débats lors des trois Conférences régionales qui ont eu lieu en avril et mai était un document du Secrétariat établissant le nouveau Cadre stratégique, les priorités régionales pour 2010-11, et les priorités régionales proposées pour le prochain exercice telles que formulées par les Bureaux régionaux (voir www.fao.org/unfao/bodies/regconferences/rc2010/index_fr.htm). Ce texte et ces discussions étaient étayés par une documentation sur les questions techniques élaborée au sein des régions. Les trois Conférences régionales ont soumis des avis et des recommandations sur le processus d'établissement des priorités et la documentation qui s'y rapporte, ainsi que sur les aspects régionaux de l'action prioritaire. Des extraits pertinents des rapports des trois Conférences régionales figurent à l'Annexe 3.

8. L'ordre du jour de chacune des sessions des Comités techniques en 2010 (et du Comité des pêches en 2011) comporte un point qui permettra à ces organes de soumettre des recommandations sur les priorités dans le cadre des Objectifs stratégiques concernés. Le document élaboré par le Secrétariat pour la vingt-deuxième session du Comité de l'agriculture (16-19 juin) intitulé *Plan à moyen terme et Programme de travail et budget 2012-13: Priorités et résultats* (voir www.fao.org/docrep/meeting/019/k8260f.pdf) suit les orientations

du Comité du Programme en matière de format. Il propose de modifier l'ordre des priorités au sein de chaque Objectif stratégique intéressant le Comité, en commençant par les cadres de résultats approuvés dans le PMT et le PTB, et en tenant compte des questions émergentes et des enseignements tirés de la planification opérationnelle initiale et des principales évaluations.

V. Prochaines étapes

9. Le Secrétariat élabore actuellement une documentation similaire pour les Conférences régionales et les sessions des Comités techniques qui doivent encore se tenir en 2010 et début 2011. À la demande du Comité du Programme et du Conseil, le Secrétariat rédigera en août 2010 un document de synthèse portant sur les résultats des débats des Conférences régionales et des Comités techniques sur les priorités, pour examen par le Comité du Programme à sa session d'octobre 2010.

10. Une session supplémentaire du Comité du Programme se tiendra début 2011 afin que soient examinées les contributions sur les priorités apportées par la Conférence régionale pour le Proche-Orient et le Comité des pêches, qui doivent se réunir en décembre 2010 et janvier 2011, respectivement. Afin de veiller à ce que les priorités soient étudiées de manière plus synchronisée, le Conseil a validé la recommandation du Comité du Programme selon laquelle les futures Conférences régionales et sessions des Comités techniques seraient programmées dans le cadre du nouveau cycle de contribution des organes directeurs au PTB comme approuvé par la Conférence, à savoir au cours des trois premiers trimestres de la première année de l'exercice biennal.

11. Le CoC-EEI souhaitera peut-être examiner le déroulement à ce jour du processus d'établissement des priorités pour les travaux techniques de l'Organisation.

Annexes

1. Extrait du *Rapport de la cent troisième session du Comité du Programme*, 12-16 avril 2010, Point 3: Établissement d'un rang de priorité pour les activités techniques de l'Organisation
2. Extrait du *Rapport de la cent trente-neuvième session du Conseil*, 17-21 mai 2010, Planification du programme et établissement des priorités
3. Extraits des rapports des trois Conférences régionales qui se sont tenues en avril et mai 2010 concernant les domaines d'action prioritaires dans les régions
4. Document PC 103/4, *Établissement des priorités pour les activités techniques de la FAO*

**Extrait du rapport de la cent troisième du Comité du Programme
Rome, 12 – 16 avril 2010**

**Point 3: Établissement d'un rang de priorité pour les activités techniques de
l'Organisation**

6. Le Comité a pris note des efforts considérables déployés par les Membres et le Secrétariat pour l'élaboration de méthodologies, d'outils et de procédures d'établissement de priorités. Il a reconnu que l'établissement de priorités à la FAO, dans lequel le Secrétariat avait aussi un rôle à jouer, constituait essentiellement un processus politique intéressant les Membres. Il a rappelé que la Conférence avait souligné la nécessité d'améliorer ce processus pour les activités techniques de l'Organisation, dans le cadre du nouveau Plan à moyen terme 2010-13 axé sur les résultats.

7. Le Comité a décidé de concentrer ses propres travaux sur l'amélioration de la définition des priorités à la FAO pour les quatre prochaines années, reconnaissant le caractère continu et répétitif de ce processus et la possibilité de tirer des enseignements de l'expérience. Il a confirmé que le cycle d'établissement des priorités pour l'exercice 2012-13 constituerait un cycle de transition, en vue de mettre en place, pour l'exercice 2014-15, une approche systématique de la définition des priorités.

8. Le Comité a noté que les délais étaient particulièrement serrés pour le premier cycle complet de planification axée sur les résultats, en 2010-11, qui sera suivi de la préparation, de l'approbation et des ajustements nécessaires au PTB 2012-13, le cas échéant. Il a souligné qu'il était important pour lui de recevoir des avis clairs, accompagnés d'informations pertinentes, de la part des Conférences régionales et des Comités techniques à sa session d'octobre 2010, de façon qu'il puisse examiner les différentes priorités et formuler ses recommandations au Conseil en connaissance de cause.

9. En ce qui concerne les sessions des Conférences régionales qui seront tenues en 2010, le Comité a noté que le Secrétariat avait préparé la documentation relative aux priorités régionales pour les trois sessions prévues en avril et mai. Le Comité a recommandé que le Président indépendant du Conseil, avec l'appui du Secrétariat, prenne des mesures pour que les Conférences régionales soient à même de formuler des recommandations claires au Conseil sur les domaines prioritaires des régions, par le truchement du Comité du programme et du Comité financier.

10. S'agissant des sessions de 2010 des Comités techniques, le Comité a été informé que la documentation sur les priorités n'avait pas encore été finalisée par le Secrétariat. Le Comité a donc recommandé que le Président indépendant du Conseil convoque une réunion avec les présidents des Comités techniques, le Comité du Programme et le Comité financier en vue de trouver un accord sur l'approche à adopter pour la conduite des débats sur les priorités au sein des Comités techniques. Le Comité a demandé au Secrétariat de préparer pour les comités techniques la documentation d'appui sur les priorités, à partir des cadres de résultats approuvés dans le PMT/PTB, et en tenant compte des questions nouvelles, des enseignements tirés de la planification opérationnelle initiale, des grandes évaluations et de toute proposition de recentrage des priorités, au sein des objectifs stratégiques pertinents, qui en découlerait.

11. Le Comité a reconnu son rôle consultatif unique sur l'établissement de priorités pour les questions transcendant les domaines des Objectifs stratégiques. Le Comité a décidé de traiter les questions intersectorielles en tant que partie intégrante de son examen des priorités à sa session d'octobre 2010.

12. Pour faciliter le débat lors de la session d'octobre, le Comité a demandé au Secrétariat de rédiger un document de synthèse à partir des résultats des Conférences régionales et des Comités techniques en ce qui concerne les priorités, en y indiquant clairement les domaines pour lesquels des recentrages auront été recommandés.

13. Le Comité a estimé que des réunions informelles avec les équipes stratégiques apporteraient des éléments utiles à son examen des priorités, et a décidé d'organiser une telle réunion en laissant un délai suffisant pour les contributions au processus d'établissement des priorités.

14. Le Comité était préoccupé par le fait que la trentième Conférence régionale pour le Proche-Orient et la vingt-neuvième session du Comité des pêches étaient prévues après sa session d'octobre 2010. Il a demandé qu'une session supplémentaire soit convoquée au début de 2011 afin d'examiner les rapports de la Conférence régionale pour le Proche-Orient et du Comité des pêches relatifs aux priorités, et pour faire face à la lourde charge de travail prévue pendant ce cycle de planification biennale écourté. Le Comité a rappelé que la Conférence avait supprimé le Sommaire du programme de travail et budget. Il a noté que le projet de documentation du PMT-PTB ne serait pas disponible avant fin février et que ses recommandations seraient examinées par le Conseil en avril 2011. Le Comité a recommandé que les dates des prochaines sessions des Comités techniques et des Conférences régionales soient fixées dans le cadre du nouveau cycle de contributions des organes directeurs au PMT-PTB approuvé par la Conférence.

15. Le Comité a décidé d'entreprendre une autoévaluation de ses résultats en matière de facilitation du processus d'établissement des priorités d'ici la fin de l'exercice en cours.

<p style="text-align: center;">Extrait du rapport de la cent trente-neuvième session du Conseil Rome, 17 – 21 mai 2010</p>

Planification du programme et établissement des priorités

21. Le Conseil a réaffirmé qu'il importait de donner la priorité aux travaux techniques de l'Organisation dans le nouveau Cadre stratégique et Plan à moyen terme. Il a souscrit à la série de mesures opérationnelles recommandées par le Comité du programme pour faire en sorte que les Conférences régionales et les Comités techniques donnent des avis structurés au Comité du programme et au Comité financier sur les priorités pour l'exercice biennal 2012-2013. Le Conseil a reconnu que le cycle d'établissement des priorités pour l'exercice biennal 2012-2013 serait un cycle de transition, et est convenu qu'il faudrait chercher à mettre en place pour l'exercice biennal suivant une démarche systématique et synchronisée d'établissement des priorités.
22. Le Conseil a demandé au Secrétariat de communiquer en temps utile dans toutes les langues la documentation d'appui concernant l'établissement des priorités, afin que les Membres puissent se consulter efficacement avant les réunions des organes directeurs compétents.
23. Le Conseil a soutenu la demande du Comité tendant à tenir au début de 2011 une session supplémentaire qui lui servirait à examiner entre autres les rapports de la trentième Conférence régionale pour le Proche-Orient et de la vingt-neuvième session du Comité des pêches, session qui aurait lieu après les prochaines réunions de la cent quatrième session du Comité du programme et de la cent quarantième session du Conseil. Le Conseil a approuvé la recommandation du Comité du programme tendant à ce qu'à l'avenir, les dates des sessions des Conférences régionales et des Comités techniques soient fixées dans le cadre du nouveau cycle de contributions des organes directeurs au PTB approuvé par la Conférence.

**Extraits des rapports des trois conférences régionales organisées en avril et mai 2010
ayant trait aux domaines d'action prioritaires dans les régions concernées**

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Conférence régionale pour l'Afrique	Conférence régionale pour l'Europe
1. Organisation et documents		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ a reconnu combien il était important de réaliser pour la première fois un cycle complet de planification dans le cadre de la gestion axée sur les résultats et elle s'est engagée à contribuer à ce processus. ▪ a reconnu que les réflexions des groupes chargés de définir les priorités de chaque sous-région ont notablement contribué à l'élaboration du plan de travail de la FAO pour la région. ▪ a recommandé que, dorénavant, le Comité technique soit autorisé à organiser les réunions sous-régionales plus tôt, suffisamment longtemps avant la Conférence régionale. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ s'est félicitée de la cohérence entre les domaines prioritaires proposés et les objectifs du PDDAA; ▪ a recommandé à la FAO de veiller à ce que suffisamment de données soient disponibles pour que puissent être suivis les résultats d'ici à la fin de 2013. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ a déclaré espérer que les domaines d'action prioritaires au plan régional aideraient le Bureau régional à mettre au point des programmes et des instruments opérationnels coordonnés et ciblés pour les activités de la FAO dans la région, y compris par la collaboration avec des partenaires et la mobilisation de ressources; ▪ a souligné que le document de travail ne fournissait pas tous les éléments nécessaires à une réflexion approfondie sur les domaines d'action prioritaires dans la région pour l'exercice courant et le suivant; ▪ a pris acte que le processus d'établissement de priorités était une activité en cours à laquelle participaient les Membres et le Secrétariat et qu'on attendait des améliorations dans les documents à venir; ▪ a déclaré attendre à l'avenir un document précisant et analysant, entre autres, les défis à relever et les carences; ▪ a indiqué qu'il fallait prendre en compte les résultats des consultations non formelles, comme par exemple de celle qui a eu lieu à Budapest en mars 2010; ▪ a indiqué qu'il fallait définir les domaines d'action prioritaires régionaux par rapport à des indicateurs dans les cadres de résultats, en cherchant des possibilités d'utilisation des ressources au titre du Programme de coopération technique (PCT)

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Conférence régionale pour l'Afrique	Conférence régionale pour l'Europe
		<p>et en faisant fond sur les contributions volontaires;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ a demandé que les activités prioritaires proposées soient ventilées plus en détail et que soient indiqués les financements nécessaires sur les crédits au titre du Programme ordinaire et les ressources extrabudgétaires, y compris moyennant des partenariats; ▪ a suggéré que ces informations soient produites par le Secrétariat et le Comité exécutif de la Commission européenne d'agriculture, travaillant en concertation plus étroite et faisant office de forum formel entre les sessions.
2. Domaines d'action prioritaires régionaux		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ a fait sien le rapport sur l'exécution du Programme de travail et budget 2010-11 et les suggestions sur les domaines d'action prioritaires de la FAO dans la région pour l'exercice 2012-13. <p>La sous-région des Caraïbes:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ a établi les priorités suivantes: <ul style="list-style-type: none"> ○ gestion des risques ○ sécurité alimentaire et nutritionnelle ○ semences certifiées et de qualité ○ santé et innocuité ○ changement climatique ○ maladies transfrontières. ▪ a cerné d'autres questions devant être prises en compte: <ul style="list-style-type: none"> ○ assurance agricole ○ crédit dans le domaine de l'agriculture ○ coopération Sud-Sud ○ appui de la FAO en faveur de l'accès aux financements existants pour la sécurité alimentaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ a approuvé les domaines prioritaires pour 2010-11 et 2012-13 comme proposé par le secrétariat, en prenant en compte les besoins des sous-régions et des pays: <ul style="list-style-type: none"> ○ favoriser la croissance durable de la production agricole et la diversification des cultures; ○ promouvoir l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles, y compris la terre et l'eau, les ressources halieutiques et les forêts; ○ favoriser l'accès aux marchés et les mesures sanitaires, et, partant, le commerce; ○ stimuler la gestion des informations et des connaissances; ○ intégrer la préparation à l'éventualité d'une situation d'urgence et la gestion des risques et 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ est convenue qu'il était raisonnable de maintenir les domaines d'action prioritaires actuels durant l'exercice 2012-13, comme prévu dans le PMT sur quatre ans, étant entendu que les priorités pourraient être ajustées en fonction des urgences qui pourraient se présenter, des situations nouvelles liées à la réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et des partenariats qui pourraient se constituer; ▪ a souligné qu'il fallait donner la priorité aux activités régionales comportant des éléments de plaidoyer, d'appui à l'élaboration des politiques, de renforcement des capacités, de gestion des connaissances et de mise en place de plateformes de débat neutres, dans les domaines d'action suivants: <ul style="list-style-type: none"> ○ données et statistiques de base au niveau mondial;

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Conférence régionale pour l'Afrique	Conférence régionale pour l'Europe
<ul style="list-style-type: none"> ▪ a souligné qu'il était nécessaire que la FAO mette en place un programme spécifique d'assistance technique à Haïti. <p>La sous-région de l'Amérique centrale, le Mexique et la République dominicaine:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ont défini les priorités suivantes: <ul style="list-style-type: none"> ○ agriculture familiale ○ développement rural territorial ○ gestion intégrée de l'eau ○ santé végétale et animale et sécurité sanitaire des aliments ○ développement durable de l'élevage, en particulier de la production animale artisanale ○ création d'attaches entre petits exploitants et marchés. ▪ ont identifié des thèmes intersectoriels qui devraient être pris en considération dans le cadre de la coopération de la FAO dans la région: <ul style="list-style-type: none"> ○ développement intégré des ressources humaines en rapport avec l'agriculture. ○ renforcement institutionnel ayant pour objet d'améliorer la capacité d'intervention publique ○ révision des politiques agricoles dans la région ○ renforcement des capacités de recherche et d'innovation technologique, gestion des connaissances et accès à l'information, moyennant la création de liens institutionnels régionaux ○ renforcement de la vulgarisation, de la formation et du transfert de technologies au profit des petits producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> ○ formuler et mettre en œuvre des politiques agricoles efficaces, tout en intégrant la question transversale de l'équité hommes-femmes; <ul style="list-style-type: none"> ▪ a recommandé que la FAO aide les États membres à élaborer des plans d'investissement appropriés. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ aide à l'élaboration de politiques nationales dans les domaines économique et social et dans les domaines de l'alimentation et de la nutrition, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités dans les pays les moins avancés de sorte que les attentes déterminées au niveau mondial en ce qui les concerne soient satisfaites et qu'ils puissent tirer parti des possibilités du marché; ○ rôle normatif au niveau mondial et renforcement des capacités dans les domaines institutionnels et techniques, en particulier à l'intention des pays les moins avancés; ○ application des normes sanitaires et phytosanitaires et notamment des normes relatives à la sécurité sanitaire des aliments, y compris des conventions mondiales; ○ maladies transfrontières des animaux et des plantes; ○ situations d'urgence et relèvement; ○ interface entre le changement climatique et le développement de l'agriculture et des zones rurales; ○ égalité des sexes; ○ conservation et gestion des ressources phytogénétiques et zoogénétiques; ○ gestion durable des forêts.

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Conférence régionale pour l'Afrique	Conférence régionale pour l'Europe
<ul style="list-style-type: none"> ○ réflexion et consensus sur les concepts ayant trait à l'agriculture familiale ○ renforcement des capacités institutionnelles pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets dans le domaine de l'agriculture ○ renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion de nouveaux modes de financement. <p>La sous-région de l'Amérique du Sud:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ a défini les priorités suivantes: <ul style="list-style-type: none"> ○ droit à une alimentation adéquate ○ agriculture familiale ○ développement rural ○ technologies sociales ○ qualité et sécurité sanitaire ○ changement climatique ○ diversité biologique. ▪ a aussi défini les deux thèmes transversaux suivants: prise en compte de la sexospécificité et jeunesse. 		

Document PC 103/4

Établissement des priorités pour les activités techniques de la FAO

Avril 2010

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent troisième session du Comité du Programme

Rome, 12 - 16 avril 2010

ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS POUR LES ACTIVITÉS TECHNIQUES DE LA FAO

I. Introduction

1. La définition des priorités pour les activités techniques de la FAO est une question examinée par les organes directeurs depuis de nombreux exercices biennaux. Le Conseil a approuvé un ensemble de critères d'établissement de priorités en 1995. Ces critères ont été modifiés en fonction de l'expérience acquise et incorporés dans le Cadre stratégique 2000-2015 adopté par la Conférence en 1999. Par ailleurs, le Comité du Programme 2003-2005 a examiné une série de propositions relatives à l'établissement des priorités dans le contexte de la planification du programme.

2. En 2005, la Conférence a décidé d'engager une Évaluation externe indépendante de la FAO (EEI) puis d'élaborer, en 2007, un plan d'action immédiate après un examen systématique du rapport de l'EEI et de la réponse de la Direction. En 2008, la Conférence a approuvé le Plan d'action immédiate (PAI) pour le renouveau de la FAO (2009-2011) qui donnait suite à ces initiatives et comprenait une série de mesures concernant les priorités et les programmes de l'Organisation ainsi que la réforme de la gouvernance, la programmation et l'établissement du budget.

3. En 2009, la Conférence a approuvé une série de modifications des Textes fondamentaux ainsi qu'un nouveau Cadre stratégique 2010-19 fondé sur les résultats, le Programme à moyen terme (PMT) 2010-13 et le Programme de travail et budget 2010-11, qui permettent de mieux définir les priorités des activités techniques de l'Organisation. Dans ce nouveau système, les Conférences régionales et les Comités techniques feront rapport au Conseil par l'intermédiaire du Comité financier et du Comité du Programme, sur les domaines d'activités prioritaires qui devraient être pris en compte dans la préparation des documents relatifs à la planification, au programme et au budget de l'Organisation.

4. En examinant les prochaines étapes de la mise en œuvre du PAI, le Comité de la Conférence chargé du suivi de l'EEI (CoC-EEI) a reconnu en 2009 « *que la fixation des priorités est une tâche de longue haleine dépendant de l'obtention d'informations complémentaires suffisantes de la part des comités techniques et des conférences régionales, qui devraient être fournies pendant le premier cycle complet de planification axée sur les résultats en 2010-11.* » En 2009, la Conférence « *a souligné la nécessité d'améliorer l'établissement des priorités* » et demandé spécifiquement au Comité de l'agriculture, au Comité des pêches et au Comité des forêts d'examiner les priorités des activités techniques de la FAO à leurs prochaines sessions.

5. Le présent document donne une vue d'ensemble des efforts consacrés à ce jour à l'établissement des priorités. Il fixe également un calendrier pour la préparation, l'approbation et l'ajustement du PMT et du PTB 2012-13 et propose une approche permettant aux Conférences régionales, aux Comités techniques, au Comité financier et au Comité du Programme de donner des avis sur les priorités dans le cadre de ce calendrier.

II. La question de l'établissement des priorités avant 2006

6. La question de l'établissement des priorités a été abordée de nombreuses fois dans les instances intergouvernementales de la FAO, soit sous la forme de points spécifiques inscrits à l'ordre du jour, soit lors de l'examen des propositions de PMT et de PTB.

7. Les débats ont porté sur les trois aspects principaux de l'établissement des priorités:

- les *définitions* et la *sémantique*, notamment pour prendre en compte la spécificité des contextes du système des Nations Unies, qui s'oppose aux concepts, aux terminologies et aux pratiques largement utilisés par les gouvernements ou les institutions à l'échelon national;
- les *méthodologies* et les *outils* facilitant l'établissement des priorités;
- le *processus*, y compris l'engagement de diverses instances et la manière d'assurer la complémentarité des avis, ainsi que l'articulation et la portée des documents de planification, notamment en exprimant les choix de priorités nécessaires inhérents aux propositions.

8. L'établissement des priorités est un processus qui permet d'effectuer des choix relatifs entre divers domaines d'activité et qui conduit *in fine* à une allocation de ressources. À la FAO, il s'agit d'un processus essentiellement politique car le mode de fonctionnement de l'Organisation est intergouvernemental. Il s'agit aussi d'un processus complexe compte tenu de l'action et de la couverture de la FAO, qui intervient aux niveaux local, régional et mondial, de l'ampleur de son mandat et du type de produits et de services fournis aux pays membres.

9. En ce qui concerne les outils méthodologiques, l'approbation d'un ensemble de critères d'établissement de priorités par le Conseil à sa cent dixième session de novembre 1995 a constitué une étape historique importante. Ces critères, qui ont fait l'objet d'ajustements mineurs successifs, ont été constamment utilisés pendant la formulation et l'examen du PMT et du PTB. Le Cadre stratégique 2000-2015 a reconnu que l'élaboration de critères efficaces et pratiques était un processus évolutif et que, sur la base de l'expérience acquise, les critères d'établissement de priorités présentés à l'*Annexe I* seraient appliqués.

10. Au cours de la période 2003-2005, le Comité du Programme a examiné, au titre de points spécifiques inscrits à son ordre du jour, divers aspects de l'établissement de priorités¹, notamment celui concernant d'éventuels outils pouvant y contribuer. À ce sujet, le Comité a estimé qu'il serait judicieux que ces outils puissent fournir des informations utiles comme:

- les résultats d'analyses multicritères (y compris la possibilité d'appliquer différents facteurs de « pondération » aux critères utilisés), notamment s'ils pouvaient contribuer à l'établissement d'une « hiérarchisation relative » des priorités;

¹ PC 89/4, PC 90/4, PC 91/7, PC 93/4a.

- des synthèses d'avis exprimés par les Membres au cours d'instances intergouvernementales pertinentes de la FAO sur le degré de priorité qu'ils ont accordé à des programmes et activités spécifiques;
- des modèles historiques d'allocation de ressources à des programmes fondamentaux.

11. Le sentiment général était cependant que la portée de ces informations, malgré leur utilité, était très limitée et qu'elles ne devraient en aucun cas faire oublier que l'établissement de priorités est avant tout un processus politique pendant lequel des compromis doivent être trouvés entre les Membres afin de réconcilier les intérêts divergents ou différents².

12. Le Comité a aussi examiné la question de savoir si les autoévaluations pouvaient contribuer à l'établissement de priorités. Il a reconnu la valeur des résultats qu'elles pouvaient fournir tout en soulignant qu'ils n'étaient que partiels dans le processus général de définition des priorités, dans la mesure où ils ne concernent généralement que des activités ou des projets d'entités spécifiques faisant partie de domaines plus larges³.

13. De nombreux débats ont également eu lieu sur des aspects spécifiques du processus, notamment le format et les structures des programmes utilisés dans les documents relatifs à la planification du programme et à l'établissement de rapports, y compris les messages qu'ils pourraient exprimer s'agissant de l'établissement de priorités. Ces débats n'ont plus lieu d'être depuis l'adoption du cycle révisé des contributions des organes directeurs au processus d'établissement du programme et budget, approuvé par la Conférence suite à l'élaboration du PAI.

III. L'EEI, le PAI et le nouveau Cadre stratégique

14. L'EEI a recommandé l'élaboration d'une nouvelle stratégie qui serait comprise et approuvée par tous et couvrirait toute la gamme des produits de la FAO. Cette nouvelle stratégie visait à fournir un cadre directeur permettant d'affecter les ressources humaines et financières de l'Organisation en fonction d'un ensemble de priorités reflétant les critères suivants, appliqués par l'EEI pour l'analyse du programme technique:

- priorités en termes de besoins exprimés par les Membres, y compris celles des cadres nationaux sur les priorités à moyen terme;
- actualité et intérêts pour les donateurs de fonds extrabudgétaires;
- utilisation des atouts potentiels comparatifs de l'Organisation, y compris les capacités existantes, l'interdisciplinarité et l'intégration d'activités de plaidoyer, le travail nominatif et la coopération technique;
- potentiel de partenariat – fondé sur un avantage comparatif incontestable et dynamique de la FAO;
- établissement de l'ampleur générale des ressources nécessaires pour atteindre ses objectifs, en intégrant pleinement les contributions volontaires extrabudgétaires dans le plan.

15. Le PAI stipulait que les éléments du nouveau Cadre stratégique et du Plan à moyen terme devaient être fondés sur une structure intégrée axée sur les résultats, ce qui permettrait

² CL 124/14, CL 125/3, CL 127/11.

³ CL 128/11.

de définir les priorités et de cibler les activités en fonction des besoins des Membres et en précisant les relations moyens-fins par lesquelles la FAO contribuera aux impacts convenus dans les États membres. Le modèle de programmation fondé sur les résultats repose sur la structure hiérarchique suivante:

- a) Les trois *objectifs mondiaux*, qui représentent les impacts fondamentaux en matière de développement, dans les domaines relevant du mandat de la FAO, et que les États membres visent à obtenir;
- b) Les *objectifs stratégiques* contribuant aux objectifs mondiaux et exprimant l'impact, dans les pays, les régions et le monde entier, que les Membres sont censés réaliser en collaboration avec la FAO;
- c) Les *résultats de l'Organisation*, qui définissent les résultats attendus de l'utilisation, par les États Membres et les partenaires, des produits et services fournis par la FAO aux fins de la réalisation de chaque objectif stratégique;
- d) Les *fonctions essentielles*, qui représentent les principaux moyens d'action que la FAO devra mettre en œuvre pour obtenir des résultats, compte tenu de ses avantages comparatifs.

16. Conformément à la nouvelle structure hiérarchique fondée sur les résultats, le Cadre stratégique 2010-19 et le PMT 2010-13 ont élaboré un ensemble de cadres de résultats comprenant cinquante-six résultats organisationnels définissant la manière dont l'Organisation est censée contribuer à la réalisation de chacun des onze objectifs stratégiques et des deux objectifs fonctionnels. Chaque résultat organisationnel représente un « groupe » d'interventions ciblées fournissant un schéma d'actions pour la FAO s'appuyant sur:

- un nombre limité d'indicateurs de performance clés assortis d'objectifs sur deux ou quatre ans, qui forment la base des mécanismes utilisés par les Membres pour rendre compte de leurs résultats;
- un ensemble d'outils de base spécifiant précisément la manière dont la FAO est censée atteindre chaque résultat;
- une synthèse des fonctions essentielles de l'Organisation qui doivent être appliquées.

17. Le PAI a reconnu que l'établissement de priorités et la focalisation des activités de la FAO étaient non seulement essentiels à tous les niveaux du cadre fondé sur les résultats mais aussi particulièrement indispensables au niveau des résultats de l'Organisation et qu'il fallait:

- donner la priorité absolue aux besoins actuels des Membres et répondre aux nouveaux défis, et
- élaborer une analyse structurée du potentiel d'exploitation des atouts de l'Organisation, tels qu'incarnés dans les fonctions essentielles, et comprenant les éléments d'appréciation suivants: résultats obtenus par l'Organisation dans chaque domaine de travail; capacité technique existante, y compris pour les activités interdisciplinaires, et intégration des atouts dans les activités de sensibilisation, le travail normatif et la coopération technique.

18. Le PAI identifie d'autres outils pouvant contribuer à l'élaboration des résultats de l'Organisation et des objectifs stratégiques, notamment les suivants:

- a) les cadres nationaux sur les priorités à moyen terme élaborés avec chacun des gouvernements afin d'axer les efforts de la FAO sur les besoins nationaux;

- b) l'élaboration structurée et consultative de domaines d'action prioritaires sous-régionaux et régionaux, au cours de laquelle les Conférences régionales seraient consultées; et
- c) au niveau mondial, un nombre limité de domaines d'action prioritaires.

19. Les Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme et les domaines d'action prioritaires régionaux et sous-régionaux représentent actuellement les travaux en cours. Les cadres nationaux ne sont pas encore préparés pour de nombreux pays. Lorsqu'ils sont disponibles, ils doivent être formalisés et convenus avec les autorités nationales. Des versions initiales de domaines d'action prioritaires au niveau régional sont préparées pour les conférences régionales, mais ces premières itérations sont nécessairement limitées par la qualité des informations « remontant » du pays. Cela illustre la nature itérative et à long terme des activités liées à l'établissement des priorités.

20. Suite à la révision du calendrier des sessions des principaux organes directeurs, le PAI a présenté un processus structuré permettant aux Membres d'examiner d'une manière contributive, systématique et régulière les priorités sur lesquelles le Secrétariat s'appuie pour élaborer des propositions concernant le Cadre stratégique, le PMT et le PTB. Dans le cadre de ce processus:

- le rôle des Conférences régionales a été renforcé afin qu'elles soient intégrées au processus de gouvernance et fassent rapport au Conseil par l'intermédiaire du Comité financier et du Comité du Programme sur les domaines d'action prioritaires au niveau régional qui doivent être pris en compte dans la préparation des documents relatifs à la planification, et à l'établissement du programme et du budget;
- le Comité des produits, le Comité des pêches, le Comité des forêts, le Comité de l'agriculture et le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (les « comités techniques »), dont le calendrier est passé de la deuxième à la première année de l'exercice biennal afin que leurs contributions à l'élaboration du PMT et du PTB puissent être fournies en temps utile, doivent donner des avis au Conseil, par l'intermédiaire du Comité financier et du Comité du Programme, sur des questions liées au programme et au budget, y compris les priorités techniques;
- le Comité financier et le Comité du Programme recevront les avis des Conférences régionales et des Comités techniques sur les priorités et seront invités à soumettre au Conseil des recommandations claires sur les politiques, les stratégies et les priorités;
- le Conseil examinera les avis des Conférences régionales, des Comités techniques, du Comité financier et du Comité du Programme et en tiendra compte lorsqu'il soumettra des recommandations claires à la Conférence concernant le contenu du PMT et du PTB, y compris au niveau budgétaire.

IV. Calendrier pour la préparation, l'approbation et l'ajustement du PMT/PTB 2012-13, y compris l'établissement des priorités

21. Sur la base du cycle révisé des contributions apportées en matière de gouvernance au processus de préparation du programme et du budget et compte tenu du calendrier 2010-11⁴ des sessions des organes directeurs de la FAO, le Secrétariat a préparé un projet de calendrier, présenté à l'Annexe II, décrivant les vingt-deux étapes de la préparation, de l'approbation et

⁴ Approuvé par le CL 138 pour 2010 et noté pour 2011.

de l'ajustement du PMT/PTB 2012-13. Concernant l'établissement des priorités, le calendrier comprend cinq phases principales.

- a) Avis sur les priorités soumis par les Conférences régionales (y compris les commissions techniques régionales) et les Comités techniques au Conseil par l'intermédiaire du Comité financier et du Comité du Programme (étapes 1-10, 13, 14) de mars à octobre 2010. Il est à noter qu'en ce qui concerne le cycle des réunions des organes directeurs en 2010-11, les sessions de la Conférence régionale pour le Proche-Orient et du Comité des pêches auront lieu en dehors de cette période, tandis que la trentième conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique aura lieu du 27 septembre au 1^{er} octobre 2010.
- b) Orientations sur les priorités soumises par le Comité financier et le Comité du programme au Conseil et par le Conseil au Secrétariat (étapes 11 et 12) courant octobre et novembre 2010.
- c) Préparation par le Secrétariat du projet de PMT et de PTB 2012-13 (étape 15) d'octobre 2010 à février 2011, tenant compte des orientations sur les priorités soumises par le Conseil.
- d) Examen des organes directeurs et décisions relatives au projet de PMT et de PTB 2012-13 (étapes 17-20) en mars-juin 2011.
- e) Tous les ajustements nécessaires apportés au PTB 2012-13 en fonction des décisions de la Conférence, préparés par le Secrétariat (étape 21) en juillet-septembre 2011, examinés par le Comité financier et le Comité du Programme et approuvés par le Conseil (étape 22) en octobre-novembre 2011.

22. Sachant que l'établissement des priorités est une activité à long terme et compte tenu de l'expérience acquise et du nouveau cadre stratégique fondé sur les résultats, une approche consistant à fournir des avis et des orientations sur la hiérarchisation des activités techniques de l'Organisation est proposée pendant la première phase (avis des conférences régionales et des comités techniques) de préparation du PMT et du PTB 2012-13, sur la base d'une synthèse des besoins identifiés pour le Comité du Programme dans la deuxième phase.

23. Pour ce qui est de l'établissement des priorités, et conformément au nouveau cycle de préparation et de décisions des organes directeurs relatif au programme et au budget, le Comité du Programme, à sa session du second semestre de la première année de l'exercice biennal, est censé examiner et soumettre des avis au Conseil sur:

- le rapport sur l'exécution des activités de l'exercice précédent, en se référant notamment aux indicateurs de performance (qui ne seront disponibles qu'en 2012 pour les nouveaux cadres de résultats);
- l'exécution du budget et du programme au deuxième semestre et tout ajustement à apporter au PTB adopté;
- les rapports des Conférences régionales et des Comités techniques sur des aspects liés au programme et au budget, y compris les priorités pour le prochain exercice biennal; et
- les principales évaluations.

24. En soumettant des orientations au Conseil sur la hiérarchisation des priorités, c'est-à-dire les choix relatifs entre divers domaines d'activité techniques de l'Organisation, le Comité du Programme devra examiner tout ajustement nécessaire aux cadres de résultats du PMT et du PTB, y compris l'application des fonctions essentielles et tout changement de priorité entre

les objectifs (c'est-à-dire entre les résultats organisationnels) et au sein de ceux-ci, résultant de l'apparition de nouveaux défis ou problèmes, de l'expression des priorités régionales et techniques, et des résultats de l'exécution à la date considérée.

Processus de fourniture d'avis sur les priorités par les Conférences régionales

25. Dans leurs nouvelles fonctions, les Conférences régionales:

- identifieront les problèmes particuliers de leurs régions respectives et les domaines d'activités prioritaires qui devraient être pris en compte dans la préparation de la planification, du programme et du budget de l'Organisation, donneront des avis à ce sujet, et recommanderont des modifications à apporter à ces documents;
- examineront la contribution de l'Organisation aux résultats de la région par rapport à des indicateurs de performance, donneront des avis à ce sujet, y compris toute évaluation pertinente.

26. Le Secrétariat a préparé, pour les trois premières Conférences régionales tenues en avril-mai 2010 (LARC, ARC, ERC), un document qui présente les questions et les priorités dont la FAO s'occupera dans la région en 2010-11 (sur la base du PTB 2010-11 approuvé). Les priorités pour les exercices 2010-11 et 2012-13 sont de contribuer à résoudre les problèmes posés au niveau régional et à répondre aux besoins dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture et du développement rural qui relèvent des objectifs stratégiques de la FAO.

27. Sachant qu'il s'agit de la première fois que des avis sont formulés sur les domaines d'action prioritaires dans les régions, plusieurs facteurs doivent inciter à la prudence, notamment les suivants:

- c'est la première année que la Conférence régionale exercera son mandat et la réforme du mode de fonctionnement des Conférences vient à peine de commencer; les calendriers sont donc saturés;
- il est probable que les secteurs couverts par le Cadre stratégique ne seront pas tous représentés parmi les délégués;
- les niveaux de consultation avec les organisations et les acteurs économiques sous-régionaux et régionaux sont divers;
- le nombre de cadres nationaux sur les priorités à moyen terme préparés et disponibles est limité, or il s'agit d'un instrument de grande importance pour orienter les priorités sous-régionales et régionales;
- comme le nouveau PMT/PTB n'a commencé qu'en 2010, il est encore trop tôt pour dresser un bilan de l'exécution du programme;
- il faut maintenir un équilibre entre l'accent mis sur les priorités à l'échelon mondial et la préservation des perspectives régionales.

28. Le but poursuivi est que les Conférences régionales donnent des avis dans leurs rapports sur les priorités concernant les activités techniques proposées par le Secrétariat et que ces avis se traduisent par des changements entre les objectifs stratégiques et au sein de ceux-ci.

Processus de fourniture d'avis sur les priorités par les Comités techniques

29. Conformément à la Résolution 1/2008 de la Conférence sur le PAI, certains Comités techniques (Comité de l'agriculture, Comité des pêches et Comité des forêts) ont été invités à donner des avis sur les priorités pendant la préparation du PMT 2010-13 et du PTB 2010-11 courant 2009. Les enseignements tirés de cette expérience pourraient contribuer à l'amélioration du processus de fourniture d'avis sur les priorités, mis en place en 2010.

30. À sa centième session, en octobre 2008, le Comité du Programme a recommandé que les comités techniques donnent des avis sur la hiérarchisation des priorités en communiquant des versions provisoires des cadres de résultats, dans le format convenu dans le PAI, pour les objectifs stratégiques intéressant de plus près chaque Comité technique⁵. À sa cent unième session, en mai 2009, le Comité a reconnu que les difficultés rencontrées par les comités techniques pour se prononcer sur les degrés de priorités étaient en partie liées au caractère novateur du modèle amélioré fondé sur les résultats et des contraintes de temps. En effet, les recommandations consistaient généralement à demander des activités et des ressources supplémentaires, sans préciser les domaines moins prioritaires. Néanmoins, le Comité a estimé que, pris dans leur intégralité, les rapports des Comités techniques comportaient des orientations utiles qui contribueraient au perfectionnement des cadres de résultats. Le Comité a recommandé que la documentation préparée pour les prochaines sessions des Comités techniques et des Conférences régionales soit conçue de manière à mieux solliciter des avis sur la définition des priorités, et que des directives plus spécifiques devraient être fournies aux comités techniques au cours du prochain cycle⁶.

31. En préparant ces directives pour les comités techniques, le Comité du Programme pourrait souhaiter tenir compte des facteurs et suggestions qui suivent:

- le PMT/PTB présente des indicateurs de résultats couvrant des périodes cibles de deux et quatre ans au niveau des résultats organisationnels, pour lesquels l'Organisation est tenue responsable;
- le nouveau PMT/PTB n'ayant commencé qu'en 2010, rien ne permet d'établir une comparaison entre les résultats de l'exécution du programme et les indicateurs et les valeurs cibles établis dans les cadres de résultats organisationnels lors des sessions des Comités techniques qui se tiendront au cours du premier exercice biennal du nouveau cycle;
- les changements de priorités au sein des cadres de résultats, et entre eux, résulteront ainsi de changements de l'environnement externe, d'ajustements apportés par le Secrétariat aux résultats de l'Organisation pendant la planification opérationnelle pour 2010-11, de résultats des évaluations et d'avis exprimés par les Membres;
- les Comités techniques donneront des avis sur les priorités relatives à un nombre limité d'objectifs stratégiques relevant de leur mandat; ils n'auront donc pas la possibilité de le faire sur des priorités concernant l'ensemble des objectifs stratégiques. En fait, lors de l'examen du PMT/PTB en juillet 2009, le Comité a reconnu que l'ensemble des résultats de l'Organisation présenté dans le PMT constituait une première tentative pour exprimer les grandes priorités de

⁵ CL 135/5 paragraphes 9-14.

⁶ CL 136/9 paragraphes 10-13.

l'Organisation, et que les avis soumis par les comités techniques avaient été appliqués à ce niveau.⁷

32. Il est par conséquent proposé que les Comités techniques examinent les priorités au niveau des résultats de l'Organisation dans le cadre d'Objectifs stratégiques pertinents, fournissent des avis sur les changements de priorités relatifs au sein et parmi les résultats organisationnels, tiennent compte des nouveaux défis, en particulier ceux qui sont d'une nature intersectorielle, du perfectionnement des indicateurs et des valeurs cibles, et des résultats des évaluations.

⁷ CL 137/3 paragraphes 11-13.

Appendice I: Critères d'établissement des priorités du Cadre stratégique 2000-15

33. Des critères seront utilisés pour déterminer la priorité qui doit être accordée aux unités du Programme à moyen terme qui contribueront à la réalisation de l'objectif stratégique. L'élaboration de critères concrets et efficaces sera progressive. Les critères suivants, fondés sur l'expérience, seront appliqués:

- conformité au mandat de l'Organisation et pertinence au point de vue des objectifs stratégiques de l'Organisation spécifiés dans le Cadre stratégique, en tenant compte de la nécessité de maintenir un équilibre entre les activités normatives et les activités opérationnelles;
- priorité exprimée et utilité pour un grand nombre de Membres ou pour des groupes particuliers identifiés par les organes directeurs (pays les moins avancés, petits États insulaires en développement, etc.);
- justification, au point de vue de l'avantage comparatif de la FAO, des synergies potentielles par la collaboration avec des partenaires et du non-chevauchement des travaux avec d'autres institutions;
- qualité de la conception du programme, notamment clarté du lien de cause à effet entre les apports fournis et les résultats prévus et les objectifs;
- rapport probable coût-efficacité de l'unité de programme dans le mode de fonctionnement retenu, et en particulier utilisation faite des partenariats intérieurs et extérieurs;
- probabilité de parvenir aux objectifs souhaités et incidence profonde et durable;
- mesure dans laquelle la réalisation des objectifs peut être évaluée grâce aux critères et indicateurs proposés.

Appendice II: Projet de calendrier pour la préparation, l'approbation et l'ajustement du PTB 2012-13

Étape	Processus/Jalons	Calendrier
1	Préparation de documents sur les domaines d'action prioritaires – pour examen et avis par les Conférences régionales.	Mars 2010: LARC, ARC et ERC; août 2010: APRC; octobre 2010: NERC.
2	Préparation de documents sur les priorités au titre des objectifs stratégiques – examen et orientations par les comités techniques. <i>(Cent troisième session du Comité du Programme et cent trente-deuxième session du Comité financier 12-16 avril).</i>	avril 2010: CCP et COAG; août 2010: COFO et CSA; décembre 2010: COFI.
3	<i>Trente et unième Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (LARC).</i>	<i>26-30 avril 2010</i>
4	<i>Vingt-sixième Conférence régionale pour l'Afrique (ARC).</i>	<i>3-7 mai 2010</i>
5	<i>Vingt-septième Conférence régionale pour l'Europe (ERC).</i>	<i>10-14 mai 2010</i>
6	<i>Soixante-huitième Comité des produits (CCP).</i>	<i>14-16 juin 2010</i>
7	<i>Vingt-deuxième Comité de l'Agriculture.</i>	<i>16-19 juin 2010</i>
8	<i>Trentième Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique (APRC).</i>	<i>27 septembre – 1er octobre 2010</i>
9	<i>Vingtième Comité des forêts (COFO).</i>	<i>4-8 octobre 2010</i>
10	<i>Trente-sixième Comité de la Sécurité alimentaire mondiale (CFS).</i>	<i>11-14 octobre, 2010</i>
11	<i>Cent quatrième Comité du Programme et Cent trente-troisième Comité financier – examen et recommandations des Conférences régionales et des Comités techniques et fourniture d'avis sur les priorités à prendre en compte dans la formulation du PMT et du PTB 2012-13.</i>	<i>25-29 octobre 2010</i>
12	<i>Cent quarantième Conseil – examen des avis des Conférences régionales, des Comités techniques, du Comité financier et du Comité du Programme; fourniture d'avis au Secrétariat sur les priorités pour le PMT et le PTB 2012-13.</i>	<i>29 novembre - 3 décembre 2010</i>
13	<i>Trentième Conférence régionale pour le Proche-Orient.</i>	<i>4-8 décembre 2010 (changement éventuel par rapport au calendrier approuvé à la cent trente-huitième session du Conseil)</i>
14	<i>Vingt-neuvième Comité des pêches</i>	<i>31 janvier – 4 février 2011</i>

Étape	Processus/Jalons	Calendrier
15	Les équipes stratégiques et les unités organisationnelles préparent les révisions du PMT 2010-13 et les contributions au PTB 2012-13.	novembre 2010-février 2011; envoi au Comité financier et au Comité financier d'ici le 21 février 2011.
16	<i>Réunion informelle des Membres intéressés et d'autres sources potentielles de fonds extrabudgétaires et de partenariats, pour échanger des informations sur les besoins de financements extrabudgétaires.</i>	<i>Premier trimestre de 2011</i>
17	<i>Cent cinquième Comité du Programme et cent trente-quatrième Comité financier – examen du PMT et du PTB complet 2012-13.</i>	<i>21-25 mars 2011</i>
18	Envoi du PTB complet 2012-13 au Membres (90 jours avant la Conférence).	<i>25 mars 2011</i>
19	<i>Cent quarante et unième Conseil – examen du PMT et du PTB complet 2012-13; recommandation du niveau du budget à la Conférence.</i>	<i>11-15 avril 2011</i>
20	<i>Trente-septième Conférence – décision sur le niveau du budget 2012-13.</i>	<i>25 juin – 2 juillet 2011</i>
21	Préparation des plans de travail 2012-13 fondés sur les résultats en fonction du budget approuvé par la Conférence.	juillet - décembre 2011
22	<i>Cent sixième Comité du Programme et cent trente-cinquième Comité financier – examen des ajustements du PTB.</i> <i>Cent quarante-troisième Conseil de la FAO – approbation des ajustements du PTB.</i>	<i>10-14 octobre 2011</i> <i>21-25 novembre 2011</i>